



**ARRETE N° 73 / 2025**  
**Portant règlementation de la circulation**  
**Au niveau de la rue Eugène Mayer**  
**en raison de travaux d'extension du réseau électrique.**

**Le maire de la commune de Rohrbach-Lès-Bitche,**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** la loi n° 82-622 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1 et 2213-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de police de la circulation et de stationnement,

**Vu** le Code de la Route, art. R10 à R11-1, R44 et R225,

**Vu** l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992 sur la signalisation routière,

**Considérant** qu'en raison de travaux d'extension du réseau électrique situés rue Eugène Mayer, il est nécessaire pour assurer la sécurité des usagers et permettre l'exécution du chantier par l'entreprise WETP - WAGNER ENVIRONNEMENT, de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules pendant la durée des travaux,

**ARRETE**

**Article 1** : La circulation des véhicules de toutes catégories se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux rue Eugène Mayer du 05 janvier 2026 au 05 février 2026.

Au droit des travaux, la circulation de véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement sera interdit.

**Article 2** : Le stationnement sera également interdit au droit des travaux sauf pour les véhicules de chantier.

**Article 3** : La signalisation sera mise en place par l'entreprise WETP -WAGNER ENVIRONNEMENT qui en assurera la fourniture, la pose et la maintenance.

**Article 4** : M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rohrbach-Lès-Bitche et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à l'entreprise WETP -WAGNER ENVIRONNEMENT 4 rue des écrivains 57915 Woustviller et publié sous forme électronique sur le site internet de la Commune de Rohrbach-Lès-Bitche.

..

Rohrbach-Lès-Bitche, le 17 décembre 2025.

Le Maire,  
Gabriel SCHEH.

